



*En route vers le 23<sup>e</sup> Congrès du SEC-CSQ...  
(capsule numéro 2 – 26 février 2024)*

*59 jours avant le 23<sup>e</sup> Congrès!*

**Le Congrès du SEC-CSQ, c'est quoi?**

Le Congrès se réunit une fois à tous les trois ans. C'est la plus haute instance de notre syndicat. Voici quelques-unes de ses attributions :

- ✓ Décider des orientations de l'organisme et des politiques générales du syndicat;
- ✓ **Amender les statuts ou en adopter de nouveaux;**
- ✓ Décider les taux de la contribution régulière;
- ✓ Décider de toute affiliation à d'autres organismes;
- ✓ Décider de l'acceptation de toute nouvelle catégorie de membres;
- ✓ Décider de la tenue d'un référendum sur les questions qu'il juge opportunes;
- ✓ Former des comités et disposer de leurs rapports;
- ✓ Élire une personne aux postes de présidence et de conseil technique, s'il y a lieu.

Consultez les statuts actuels de votre syndicat au [www.secharlevoix.ca](http://www.secharlevoix.ca) (section *Qui sommes-nous*) puis faites-nous part des modifications que vous aimeriez y apporter! Vos propositions doivent nous parvenir en utilisant le formulaire joint à ce message d'ici le vendredi 15 mars.

La période d'inscription au Congrès débutera à la mi-mars. Plus de détails à ce sujet vont seront communiqués ultérieurement. D'ici là, surveillez les prochaines publications et joignez-vous à nous le 25 avril prochain!

Stéphane Côté, membre  
Comité organisateur du 23<sup>e</sup> Congrès du SEC-CSQ